

Objet : délégation générale de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative dans l'attente de la nomination d'un administrateur provisoire.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu les statuts de l'établissement,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation générale est donnée à Mme Nathalie Van Schoor, directrice générale des services de l'UTC, pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement.

Article 2 : prise d'effet de la présente décision :

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2020 et prendront fin à la date de nomination de l'administrateur provisoire de l'UTC par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 3 : affichage de la présente décision :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Service des
affaires générales et juridiques

☎ 03-44-23-45-95

✉ sagi@utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques

*copies : présidence
rectorat*

*diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »*